

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINXE

PROCES-VERBAL de la réunion du vendredi 21 mars 2025 à 18h27

Sommaire

Liste des présences.....	2
Rappel de l'ordre du jour	3
Ouverture de séance	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Commune de Linxe s'est réuni le vendredi 21 mars 2025 à 18h27 sous la présidence de Thierry GALLEA .

Nombre de conseillers élus: 15

Nombre de conseillers présents: 10

Nombre de conseillers représentés: 5

Nombre de conseillers absents: 0

Membres présents : M. GALLEA, Mme ROBERT, M. SERE, Mme CHOLE, Mme GARROUSSIA, Mme DUPUY, M. SANCHEZ, M. LAHOUE, Mme FOURGS, Mme DURAN

Procurations : Julien DESBIEYS, Véronique MORA, Cédric CHATON, Isabelle DARRICAU, Marc VERNIER

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECISIONS PRESENTEES :

DOSSIERS PRESENTEES :

- **Point 1 -DEL20250321-001** Mandat au centre de gestion des Landes pour la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- **Point 2 -DEL20250321-002** Demande de subvention pour aide à la manifestation 20 ans des bébés lecteurs
- **Point 3 -DEL20250321-003** Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 pour la partie aménagement cyclable du projet mobilité, renaturation et revitalisation du cœur de bourg.
- **Point 4 -DEL20250321-004** Demande de subvention au titre du FEDER LEADER 2025 pour la partie aménagement cyclable du projet mobilité, renaturation et revitalisation du cœur de bourg.
- **Point 5 -DEL20250321-005** Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralités Revitalisation
- **Point 6 -DEL20250321-006** Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires
- **Point 7 -DEL20250321-007** Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes
- **Point 8 -DEL20250321-008** Lotissement GRAN JAN - Vente lot n°16 annule et remplace la délibération n°DEL20240625-005 du 25 juin 2024
- **Point 9 -DEL20250321-009** Lotissement GRAN JAN - Vente lot n°11
- **Point 10 -DEL20250321-010** Lotissement GRAN JAN - Vente lot n°33

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Thierry GALLEA ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17/01/2025.

CONFLITS D'INTERETS :

Madame Dominique ROBERT ne prendra pas part au vote des délibérations concernant le lotissement GRAN JAN.

INFORMATIONS DU MAIRE

SECURISATION DE LA RESSOURCE – INTERCONNEXION LEON – VIELLE SAINT-GIRONS – LINXE – TRAVAUX DE RESEAUX AEP

Le château d'eau de LINXE va être renforcé par le réseau de LEON. En effet la nappe est ferrugineuse et il y a lieu d'améliorer la qualité de l'eau.

EPCI CÔTE LANDES NATURE – REVISION SCOT

Monsieur Thierry GALLEA rappelle que le SCOT était en défaveur de LINXE et il avait demandé sa révision.

Le Conseil communautaire a acté la révision du SCOT qui doit être en corrélation avec le PLUi. Il intégrera le STRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). et la loi ZAN (zéro artificialisation nette).

EPCI DP MECDU LINXE

La Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) est une procédure qui garantit la prise en compte d'un projet d'aménagement par les documents d'urbanisme. Pour LINXE cette procédure concerne le projet de réhabilitation de la friche DARBO.

EPCI DOTATION ECOLE DE LINXE

Le Conseil Communautaire a accordé à la commune une aide financière à hauteur de 50 000€ HT pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

EPCI FRAIS CHÂTEAU DENTOMAS

Monsieur Thierry GALLEA rappelle qu'il s'était opposé, avant de démissionner de son poste Vice-Président au tourisme, à l'achat de ce château par la Communauté des communes pour un montant de 650 000€. C'est achat permettait à un promoteur privé de monter une attractivité touristique.

Le Conseil Communautaire a approuvé l'opération de rénovation du château Dentomas à Lévignacq pour un budget total de 629 325 € HT avec un autofinancement de 234 325 € HT.

Mme Dominique ROBERT demande une précision sur les travaux qui vont être effectué et leur montant.

Monsieur Thierry GALLEA explique qu'il s'agit, dans un premier temps, de travaux de mise en sécurité. 1 300 000 € sont budgétisés pour ce projet.

MESSAGE D'UN HABITANT DE LINXE

Monsieur Thierry GALLEA lit le message reçu d'un habitant :

« Linxe est une petite ville agréable où il fait bon vivre, et l'équipe municipale est à son image : accueillante et accessible...

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'équipe des élagueurs qui a réalisé un excellent travail !

Nous les remercions chaleureusement et avons beaucoup apprécié leur efficacité, et leur professionnalisme !... Encore merci et bravo à tous ! «

M. Thierry GALLEA exprime sa gratitude autant pour les élus que pour les agents du service technique.

LÂCHERS DE BALLONS

Une carte a été retrouvée dans les alentours d'ASASP-ARROS par un agriculteur dans son pré.

AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG

L'avis d'appel à concurrence a été mis en ligne le 3 février 2025. L'ouverture des plis a été réalisée le 10 mars 2025. Les plis sont inférieurs à l'estimatif. Début des travaux aménagement 1er avril jusqu'à fin juillet.

Subvention demandée	Date Demande	Montant sollicité	Date Notification	Montant alloué
Communauté des communes		393 500		
FOND VERT agence de l'eau TRANCHE 1 2023			10/11/2023	139 097,00 €
FOND VERT TRANCHE 2 agence de l'eau 2024			18/07/2024	118 484,00 €
DETR 2023			13/10/2023	312 510,00 €
DETR 2025	11/12/2024	426 690,00 €		
AGENCE DE L'EAU ADEME	24/10/2024	700 000,00 €		
FEADER	05/11/2024	80 000,00 €		
DEPARTEMENT FDAL tranche 1			17/02/2023	100 000,00 €
DEPARTEMENT CRTE TRANCHE 2			01/10/2024	100 000,00 €
Amende de police			06/12/2024	125 000,00 €
TOTAL	21 mars 25	1 600 190€		895 091€

Un sculpteur a été commandé afin de redonner vie à des arbres morts ou mal en point : un banc avec une fresque représentant nos traditions sera réalisé avec le bois d'un chêne. Sur un arbre à proximité de la halle seront sculptées des représentations relatives à certaines associations linxaises ; au parc Dufau des arbres malades seront également sculptés.

Madame Marie DURAN demande le coût de ces travaux.

Monsieur Thierry GALLEA répond que le coût est de 16 000 €, une subvention de 60% sera demandée. Le sculpteur est logé chez lui à titre gratuit.

RSU 2023

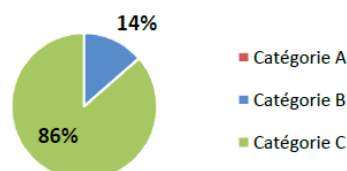
Monsieur Thierry GALLEA fait lecture de la synthèse du Rapport Social Unique de l'année 2023 : 23 agents employés par la collectivité au 31/12/2023 dont 21 fonctionnaires, 1 contractuel permanent et 1 contractuel non permanent.

Caractéristiques des agents permanents

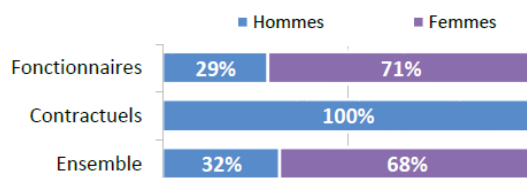
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	14%		14%
Technique	48%	100%	50%
Culturelle	5%		5%
Sportive			
Médico-sociale	14%		14%
Police	5%		5%
Incendie			
Animation	14%		14%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	45%
ATSEM	14%
Adjointes d'animation	14%
Adjointes administratifs	9%
Rédacteurs	5%

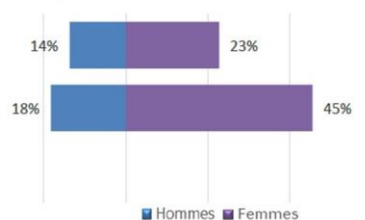
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,21
Contractuel permanent	de 45 à 50
Ensemble des permanents	48,18
Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 25 à 30

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 24,34 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 19,79 fonctionnaires
- > 3,55 contractuels permanents
- > 1,00 contractuel non permanent

44 299 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	
Catégorie B	2,50 ETPR
Catégorie C	20,84 ETPR

POINT D'AVANCEMENT PROJET MISE EN SEPARATIF ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES :

Les travaux arrivent à la fin. Un revêtement en grave bitume va être réalisé. Des baliroad en plastique vont rester au milieu de la chaussée en attendant le revêtement définitif.

Les travaux chez les particuliers seront pris en charge par le SYDEC avec une partie financée par l'Agence de l'eau

POINT D'AVANCEMENT PROJET DU LOTISSEMENT GRAN JAN

DATE	DEPENSES En €	RECETTES En €
MONTANT PREVISIONNEL	1 250 000	2 790 320
2024	694 793	930 758
2025	0	153 629
TOTAL à date	694 793	1 089 387
Reste	555 207	1 700 000

NB TERRAINS A VENDRE à 120€ HT 3 à 16	NB TERRAINS A VENDRE à 70€ HT 29 à 39	NB TERRAINS A VENDRE 70 ou 120€ HT 17 à 28
9 sur 14 3 attribués en attente signature chez notaire 1 à attribuer 1 signé chez notaire	4 sur 11 2 attribués en attente signature chez notaire 1 à attribuer 5 signés chez notaire	2 sur 12 Lot 19 réservé non primo Lot 26 non réservé 9 signés chez notaire

Le transformateur, sera mis en service le 18/04, sachant que le poste est livré le 25/03, suivi du contrôle ENEDIS du lotissement le 27/03

La zone de collecte SITCOM : nous avons dû modifier la taille du haricot afin de permettre le retournement de leur camion de collecte.

Aménagements rue des Mésanges : nous attendons que le chantier de renforcement de la conduite AEP (SYDEC) soit réalisé. Aux dernières nouvelles il est prévu FIN AVRIL, pour 2 semaines.

Après un échange avec la Directrice XL Habitat, le planning prévisionnel de l'opération concernant les BRS (Baux réels solidaires) est le suivant :

- dépôt du PC mi mars
- **PRO = mai**
- Appel d'Offres en juin
- Lancement des travaux en octobre pour 12 mois si commercialisation OK

- Livraison prévue pour Novembre 2026

Madame Dominique ROBERT précise que les BRS seront des logements individuels et non collectifs.
Une communication devra être réalisée.

POINT D'AVANCEMENT RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le total des subventions est de 60%

Mme Dominique ROBERT informe que les professeurs d'EPS du collège sont très contents. Les travaux modernisent la salle tout en restant dans le cachet de LINXE.

M. Thierry GALLEA souligne l'excellent travail des entreprises.

POINT D'AVANCEMENT PROJET RENOVATION THERMIQUE DES ECOLES

Il reste encore quelques points à traiter par la MOE notamment sur le lot 9.

	base calcul devis HT	558 606,65 €
Recettes	Allouées	%
TOTAUX	558 606,65 €	100
fonds propres HT	129 883,44 €	23,25%
FONDS VERTS	113 489,00 €	20,32%
ComCom FC	130 000,00 €	23,27%
Département règlement	100 234,21 €	17,94%
règlement comcom 2024	50 000,00 €	8,95%
règlement comcom 2025	35 000,00 €	6,27%

POINT D'AVANCEMENT RENATURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Une présentation du projet aura lieu le 1^{er} avril 2025 à 18h15.

Ce projet est un face à face pédagogique avec les enfants des écoles (élémentaire et maternelle) sous forme d'atelier jusqu'en février 2025.

1 - DEL20250321-001 - MANDAT AU CENTRE DE GESTION DES LANDES POUR LA CONSULTATION
AYANT POUR OBJET DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE
LA SANTE

Le Maire, informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un montant minimum de 15€ brut mensuel (selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

La couverture santé couvre les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident de la vie (soins courants, médicaments, hospitalisation, frais dentaires, équipement optique, aides auditives).

Le dispositif réglementaire prévoit donc trois possibilités pour les collectivités, exclusives l'une de l'autre, s'agissant de la couverture santé :

- La mise en place d'une convention de participation *via* une procédure de mise en concurrence lancée en propre
- L'adhésion à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion
- L'adhésion des agents à un contrat individuel labellisé

Aux termes de l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de gestion des Landes a décidé de lancer en 2025 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la santé à l'été 2025 pour **un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2026.**

A l'issue de cette consultation la collectivité **conservera l'entière liberté de signer ou non la convention** de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

Donner mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation auprès des assureurs, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé, conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

ARTICLE 2 -

Prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision **de signer ou non** la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1^{er} janvier 2026.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2 - DEL20250321-002 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR AIDE A LA MANIFESTATION 20 ANS DES BEBES LECTEURS

La commune de Linxe sollicite une subvention auprès de la Médiathèque Départementale d'aide à manifestation pour l'organisation des différents spectacles et animations autour des 20 ans des bébés lecteurs.

Mme Dominique ROBERT rappelle la date d'ouverture de la bibliothèque, le 13 mai 1999 dans la salle René Lavigne. Le 11 février 2016, elle a déménagé place des muletiers. Deux personnes sont employées dont une à temps partiel. En 2005, Elodie, précurseur sur le territoire, a créé l'accueil pour les enfants non-scolarisés : les bébés lecteurs.

Cet instant permet aux assistantes maternelles, aux parents en congé parental ou aux grands-parents de créer des relations entre adultes et entre enfants non scolarisés.

Sur les 26 années d'existence de la bibliothèque, beaucoup d'animations ont vu le jour : prêts de livres et documents, accueils des classes scolaires, en 2005 les bébés lecteurs, en 2007 un comité de lecture, en 2008 un prix des lecteurs devenu communautaire, en 2010 création de l'accueil du public handicapé, rare sur le territoire. En 2015, les jeudis contés sur la période estivale. En 2021 a été lancée la ludothèque et depuis 2023, les soirées jeux.

Quelques chiffres : en 2024, 5 389 visites à la bibliothèque avec un pic de visites sur les mois de juillet et août c'est-à-dire plus de 800 visites dans le mois, 244 jeux prêtés sur l'année... Ce service est apprécié dans la commune et aux alentours.

Pour marquer cette existence, il est proposé un programme complet et riche en animations avec un temps fort sur le mois de mai. Au total il est prévu 1 à 2 spectacles vivants par mois réalisés par des compagnies extérieures (des contes, un spectacle signé, du théâtre). Début juin, un conte animé, entièrement réalisé par nos deux bibliothécaires, est prévu. A son issue, une auberge espagnole sera proposée.

Mme Christine GAUZERE, élue chargée de la bibliothèque en 2005 sera invitée et présente.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L.1111-10

Considérant les manifestations proposées dans le cadre des 20 ans d'existence des animations des bébés lecteurs, dont la commune et la bibliothécaire sont à l'initiative,

Considérant le temps fort prévu en mai, avec des spectacles et animations programmés pour marquer la date d'ouverture de la bibliothèque de Linxe (13 mai 1999),

La commune de Linxe sollicite une subvention d'aide à manifestation pour l'organisation des différents spectacles et animations autour des 20 ans des bébés lecteurs.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses totales HT prévisionnelles		Financements		
Spectacles 1er semestre (7 spectacles)	4 264,18 €	Aide à la manifestation (Dép)	3 761,88 €	45%
Spectacles 2ème semestre (6 spectacles)	3 545,56 €			
2 Soirées jeux	550,00 €	Autofinancement	4 597,86 €	55%
TOTAL HT	8 359,74 €		8 359,74 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

APPROUVER le plan de financement présenté

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide à manifestation dans le cadre des 20 ans des bébés lecteurs de la commune de Linxe

ARTICLE 3 -

AUTORISER monsieur le Maire à engager toutes les dépenses liées à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3 - DEL20250321-003 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 POUR LA PARTIE AMENAGEMENT CYCLABLE DU PROJET MOBILITE, RENATURATION ET REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG.

M. Thierry GALLEA rappelle que la mobilité est une compétence communautaire. A ce titre, Côte Landes Nature est en charge des frais et doit mener tous les travaux.

Il a été décidé de délégations de maîtrise d'ouvrage. CLN donne un estimatif d'un montant de 393 296.18€ mais le projet coûtera 1 379 986.60€. Il est autorisé de demander des subventions complémentaires. Une délégation va être signée prochainement.

Un bureau d'ingénierie a chiffré un tracé qui reliera Lo Camin de Hè avec d'autres points de mobilité dans le village.

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui, pour l'ensemble du projet, d'un montant de 482 995.31€ soit 35% du coût total de la partie aménagement cyclable qui s'élève à 1 379 986.60€ :

Projet Hors Taxe	CRTE	Fonds Verts	CC CLN	Leader	Autofinancement
	7.25%	35%	28.50%	5 797158%	23.456395%
1 379 986.60 €	100 000.00 €	482 995.31 €	393 296.18 €	80 000.00 €	323 695.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

Article 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 pour la partie Mobilité du projet « Renaturation et revitalisation du cœur de bourg ».

Article 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

Article 3 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 - DEL20250321-004 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER LEADER 2025 POUR LA PARTIE AMENAGEMENT CYCLABLE DU PROJET MOBILITE, RENATURATION ET REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG.

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui, pour l'ensemble du projet, d'un montant de 80 000€ soit 5.797158% du coût total de la partie aménagement cyclable qui s'élève à 1 379 986.60€ :

Projet Hors Taxe	CRTE	Fonds Verts	CC CLN	FEADER Leader	Autofinancem ent
	7.25%	35%	28.50%	5.797158%	23.456395%
1 379 986.60 €	100 000.00 €	482 995.31 €	393 296.18 €	80 000.00 €	323 695.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

Article 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du FEADER LEADER 2025 pour la partie Mobilité du projet « Renaturation et revitalisation du cœur de bourg ».

Article 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

Article 3 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5 - DEL20250321-005 - EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS APPARTENANT AUX ENTREPRISES QUI BENEFICIENT DE L'EXONERATION PREVUE A L'ARTICLE 44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Madame Dominique ROBERT demande quelles entreprises peuvent en bénéficier : créations, reprises ...

Monsieur Thierry GALLEA répond que ce sont les créations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

INSTAURER l'exonération de **cotisation foncière des entreprises** prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

ARTICLE 2 -

CHARGER le monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

6 - DEL20250321-006 - EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX ET VETERINAIRES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement. Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

Décider d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :

- _ les médecins
- _ les auxiliaires médicaux
- _ les vétérinaires
- _ tous les corps de métiers médicaux pouvant être concernés par cette exonération

ARTICLE 2 -

Fixer la durée de l'exonération à 5 ans

ARTICLE 3 -

Charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027

VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1er octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Monsieur Thierry GALLEA met en évidence les économies faites par le Département au détriment des communes.

Monsieur Stéphane SERE complète : cette subvention vient en complément de celle versée annuellement qui a augmenté (34 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

ATTRIBUER une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

- 3 861,85 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 4 827,31 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 5 792,78 € au titre de l'exercice 2027 ;

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
15	0	0	0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Madame Dominique ROBERT quitte la salle.

8 - DEL20250321-008 - LOTISSEMENT GRAN JAN - VENTE LOT N°16 ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION N°DEL20240625-005 DU 25 JUIN 2024

Monsieur Stéphane SERE, informe le Conseil Municipal, qu'une offre d'achat a été déposée par Madame FOSSAT India pour le lot n° 16 du lotissement communal GRAN JAN, sise 31 Rue des Bécasses, d'une contenance de 1 064 m². Elle avait formulé la première offre d'achat avec son compagnon.

L'offre d'achat suivante a été formulée :

Numéro du lot_____	16
Référence cadastrale_____	A498 (Parcelle d'origine)
Surface en m ² _____	1 064
Prix HT au m ² _____	120 €
Prix TTC au m ² _____	144 €
Prix TTC du lot_____	153 216,00 €
Adresse du terrain_____	31 rue des Bécasses 40260 LINXE

Pour rappel, ce futur acquéreur a accepté les conditions des délibérations créant le lotissement communal GRAN JAN.

Cette vente est soumise aux droits d'enregistrement qui seront payés par l'acquéreur, ainsi que les frais liés à l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, :

ARTICLE 1 -

AUTORISER Monsieur le Maire à accepter l'offre d'achat ci-dessus,

ARTICLE 2 -

DÉSIGNER la SCP PETGES - Etude notariale de Maître François PETGES et Maître Stéphane PETGES, Notaires associés, située au 302, Rue du Juston des actes de cession

ARTICLE 3 -

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de cession et l'acte authentique,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	1

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Dominique ROBERT n'a pas pris part au vote)

9 - DEL20250321-009 - LOTISSEMENT GRAN JAN - VENTE LOT N°11

Monsieur Stéphane SERE, informe le Conseil Municipal, qu'une offre d'achat a été déposée par madame et monsieur BONETTO Annie et Joël pour le lot n° 11 du lotissement communal GRAN JAN, sise 21 Rue des Bécasses, d'une contenance de 974 m².

L'offre d'achat suivante a été formulée :

Numéro du lot_____	11
Référence cadastrale_____	A748 (Parcelle d'origine)
Surface en m ² _____	974
Prix HT au m ² _____	120 €
Prix TTC au m ² _____	144 €
Prix TTC du lot_____	140 256.00 €
Adresse du terrain_____	21 rue des Bécasses 40260 LINXE

Pour rappel, ces futurs acquéreurs ont accepté les conditions des délibérations créant le lotissement communal GRAN JAN.

Cette vente est soumise aux droits d'enregistrement qui seront payés par l'acquéreur, ainsi que les frais liés à l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, :

ARTICLE 1 -

AUTORISER Monsieur le Maire à accepter l'offre d'achat ci-dessus,

ARTICLE 2 -

DÉSIGNER la SCP PETGES - Etude notariale de Maître François PETGES et Maître Stéphane PETGES, Notaires associés, située au 302, Rue du Juston des actes de cession

ARTICLE 3 -

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de cession et l'acte authentique,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	1

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Dominique ROBERT n'a pas pris part au vote)

Monsieur Stéphane SERE, informe le Conseil Municipal, qu'une offre d'achat a été déposée par monsieur MAGNES Vincent pour le lot n° 33 du lotissement communal GRAN JAN, sise 10 Rue des Bécasses, d'une contenance de 600 m².

L'offre d'achat suivante a été formulée :

Numéro du lot_____	33
Référence cadastrale_____	A770 (Parcelle d'origine)
Surface en m ² _____	600
Prix HT au m ² _____	70 €
Prix TTC au m ² _____	84 €
Prix TTC du lot_____	50 400.00 €
Adresse du terrain_____	10 rue des Bécasses 40260 LINXE

Pour rappel, ce futur acquéreur a accepté les conditions des délibérations créant le lotissement communal GRAN JAN.

Cette vente est soumise aux droits d'enregistrement qui seront payés par l'acquéreur, ainsi que les frais liés à l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE, :

ARTICLE 1 -

AUTORISER Monsieur le Maire à accepter l'offre d'achat ci-dessus,

ARTICLE 2 -

DÉSIGNER la SCP PETGES - Etude notariale de Maître François PETGES et Maître Stéphane PETGES, Notaires associés, située au 302, Rue du Juston des actes de cession

ARTICLE 3 -

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de cession et l'acte authentique,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
14	0	0	1

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Dominique ROBERT n'a pas pris part au vote)

Madame Dominique ROBERT revenue dans la salle souhaite faire un retour très positif sur les séances de formation à l'utilisation des défibrillateurs organisée avec le Centre de Gestion.

Les 17 adhérents aux associations linxaises qui ont participé aux deux créneaux d'une heure et demie ont salué l'initiative prise au lendemain de l'accident du mois de Novembre. Effectivement, le technicien venu récupérer les données de la machine indispensables au corps médical pour le suivi de la victime avait initié l'idée conjointement avec les élus.

Cette formation fait partie de la convention signée dans le cadre du PCS.

Apprendre à se servir d'un défibrillateur pour secourir une victime, être le maillon d'une chaîne et mettre de côté les doutes, cette formation a été appréciée de tous. L'équipe formatrice a satisfait tout le monde.

Elle remercie Mylène, coordinatrice Sud-Ouest, pour la sincérité de son article et pour sa participation active pendant les séances.

Monsieur Thierry GALLEA la remercie également.

Il informe d'une nouvelle animation le premier samedi de chaque mois : « Saveurs Nomades ». Sous la halle, en complément des habituels, se retrouveront de nouveaux food-trucks, une buvette et des animations seront proposées. La municipalité pilotera et les food-trucks s'occuperont de trouver les animations

Les vendredis de marché sont aussi bien animés par les associations. Il encourage tout le monde à venir partager les assiettes, les sourires et les bouffées de plaisir collectif.

La séance levée à 19h55

Le(a) secrétaire de séance,
Delphine CHOLE

Le Maire,
Thierry GALLEA

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »